



COMPTE-RENDU de séance valant PROCES-VERBAL

Du CONSEIL MUNICIPAL du 4 mai 2021 à 20h30

1/ Election du secrétaire de séance :

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-5 du Code des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne Mr Sébastien MARION secrétaire de séance.

2/ Tenue de la séance du conseil municipal à huis-clos :

En vertu de l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Maire demande à ce que cette séance du conseil municipal se tienne à huis clos. Cet article du CGCT précise que les séances des conseils municipaux sont publiques, mais que sur demande de trois conseillers municipaux ou du Maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

Mr le Maire demande à ce que l'assemblée se prononce sur la formation du huis clos pour l'ensemble de cette séance car avec le couvre-feu instauré dans le cadre des mesures sanitaires de lutte contre la covid-19, le public ne peut pas se rendre en séance et il est impossible techniquement de retransmettre la réunion.

Le conseil municipal est invité à délibérer afin d'approuver le huis clos.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité, approuve le huis clos pour l'ensemble de la séance.

3/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 30 mars 2021:

Le compte-rendu du conseil municipal est validé à l'unanimité.

4/ Réhabilitation du logement n°4 des écoles / Déplacement de la bibliothèque : désignation du bureau d'étude en charge de la mission SPS (Sécurité et Protection de la Santé) :

Mr le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner un coordonnateur en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs. Les cabinets d'études ALPES CONTROLES (3 000.00€ TTC) et APAVE (1 778.40€ TTC) ont remis leur offre. Le conseil municipal désigne le cabinet APAVE pour réaliser cette mission suivant une proposition 1 778.40€ TTC.

5/ Plan Local d'Urbanisme : convention d'élaboration avec l'Agence Départementale d'Ingénierie :

Mr le Maire donne lecture du projet de convention établi par l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain. Cette mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage comprend la rédaction du dossier de consultation, l'analyse des candidatures et des offres, l'organisation de la séance de négociation et l'analyse des offres négociées ainsi que la procédure d'attribution du marché. Le montant de cette prestation est évalué à 2 925.00€ HT.

Le conseil municipal accepte les termes de cette convention et désigne l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain en charge de la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

6/ Aménagement du cimetière : Attribution du marché et sollicitation de la dotation d'équipement des territoires ruraux :

Mr Thierry FAUSSURIER, 2^{ème} adjoint au Maire, indique que l'espace cinéraire actuel sera prochainement complet. Dans ces conditions, la commission « cimetière » a rédigé un dossier de consultation des entreprises (DCE) pour la création d'un nouvel espace cinéraire. Ce site sera constitué d'un columbarium composé de 10 cases dont la taille permettra de déposer jusqu'à 3 à 4 urnes, d'un jardin du souvenir doté d'un réceptacle permettant de recevoir les cendres et d'une stèle permettant de poser des plaques avec l'identité des défunts.

Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au taux de 20% au titre de la DETR.

7/ Acquisition matériel CPINI et décision modificative n°1 :

Mr le Maire informe que le CPINI de la commune dispose d'ARI (Appareil Respiratoire Isolant) afin de protéger les sapeurs-pompiers volontaires contre les fumées toxiques.

Le conseil valide l'acquisition de 4 bouteilles d'air comprimé pour un total de 1 209.60€ TTC et décide de solliciter l'aide financière du SDIS à hauteur de 20% pour cette acquisition.

8/ Point Fleurissement 2021 :

Mme Florence LACOUR, conseillère municipale et référente fleurissement indique qu'elle a fait un point avec l'agent technique, Christophe VOLLET, sur la commande 2021. Elle précise que des rosiers seront plantés en fin d'année aux entrées/sorties d'agglomération.

Elle informe que le monument aux morts a été entièrement nettoyé par les agents techniques et que de la pierre pouzzonale a été ajoutée dans plusieurs massifs de fleurs.

9/ Point Matériels :

Mr Guillaume CHEVAILLER, conseiller municipal et référent matériels indique qu'il a demandé des devis au sujet du chargeur qui sera adapté sur le tracteur CLAAS. La décision sera prise lors du prochain conseil. Il fait part de l'éventualité d'acheter une remorque à l'arrière du véhicule utilitaire.

10/ Point agents techniques :

Mr Julien GERLAND, conseiller municipal et référent des agents techniques, informe qu'un travail de concertation avec les agents techniques est en cours concernant la sécurité au travail afin d'améliorer les conditions de travail, l'organisation et la mise en place de leurs différentes missions.

11/ Point de la Commission vie sociale / vie locale :

La commission a décidé l'acquisition de nouvelles décorations lumineuses pour un montant de 3 201.60€ TTC qui remplaceront les installations vieillissantes.

